Association de sauvegarde et protection du patrimoine et du paysage des pays de Saint-Malo et Dinan
Association DEFENSE TERROIR et PATRIMOINE de la BRETAGNE ROMANTIQUE

Saint-Malo, le 16 octobre 2015

Monsieur le Préfet
Préfecture d'Ille et Vilaine
3, avenue de la préfecture
35 026 Rennes Cedex 09

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Copie par courriel adressée à M. Faure, secrétaire général de la Préfecture
patrice.faure@ille-et-vilaine.pref.gouv.fr
et à Mme Béatrice BOUCHET, beatrice.bouchet@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Projet d'implantation de grand éolien sur les communes de MEILLAC et PLEUGUENEUC.

Monsieur le Préfet,

Nous vous remercions de votre courrier du 11 septembre 2015 dont nous avons pris bonne note.

Cela étant, nous attirons votre attention sur le fait que KDE se réfère systématiquement à votre autorisation du 2 juin 2012 pour justifier la raison d'être du projet de parc éolien, que ce soit à travers l'information communiquée aux communes concernées (bulletin municipal), dans un bulletin distribué dans les boîtes aux lettres des habitants (cf PJ) ou bien dans la présentation réalisée devant les élus de la communauté de communes de Bretagne Romantique le 24 septembre dernier.

Une telle mention, vous en conviendrez, est de nature à désinformer le public, en lui prêtant à croire à l'existence d'un projet autorisé par vos services, ce qui n'est pas de nature à répondre aux critères d'une information claire pour permettre la participation démocratique à une décision ayant un impact sur l'environnement. Puisque, en se prévalant de la caution d'un arrêté préfectoral aux yeux des élus et des citoyens, KDE s'appuie sur la « garantie » du contrôle de l'Etat sur son projet, et par conséquent de sa légalité, décourageant toute velléité d'information pour les habitants soucieux de respecter l'Etat de droit.

Une telle situation n'est pas acceptable au regard des termes de votre courrier précité. Et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'organiser une réunion d'information sur la procédure d'autorisation d'un projet d'éoliennes (cadre juridique) pour les habitants de Meillac et Pleugueneuc, à la maison des associations de cette dernière, le lundi 23 novembre prochain à 20H.

Afin de nous permettre de présenter une bonne information à la population, nous vous demandons de bien vouloir mettre à notre disposition les éléments sur la protection des monuments historiques, la faune et la flore aux abords du projet d'implantation, les servitudes et une étude sur la pertinence économique de 4 aérogénérateurs dans ce secteur du territoire, ainsi que les préconisations d'implantations de l'ADEME.

ASSOCIATION Loi du 1er juillet 1901
1 rue du génie 35400 Saint-Malo
☎ 06 80 40 42 18
Courriel: aspppsmd@gmail.com

Par ailleurs, lors des permanences d'information de KDE des 25 et 26 septembre dernier, les porteurs du projet n'ont pas pu fournir d'éléments au public sur l'anémométrie qui a permis d'identifier le gisement éolien et de préciser les sites d'implantation des éoliennes ; ni une étude paysagère pour apprécier les implantations proposées : les quelques photomontages ne comportant ni les différents angles de vue, ni les mesures au sol avec indications par rapport aux monuments historiques, hameaux, et forêts ; pas plus que les servitudes ou bien encore les études écologiques et les études acoustiques.

Aucune réponse n'a pu être apportée sur la recherche d'autres sites d'implantation par KDE, ou bien pour QUADRAN du bilan carbone du coût de fabrication d'une de ses éoliennes, avec acheminement, montage, installation, entretien, démantèlement, et remise en état du terrain, afin d'apprécier la pertinence écologique de ce choix énergétique ; et comme pour tout projet d'utilité publique, être en mesure d'apprécier coûts-avantages, au regard de la défiguration du cadre de vie et des éventuelles nuisances générées par le bruit, notamment les infrasons.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous souhaiterions que l'une des personnes en charge du suivi des dossiers éoliens de vos services nous présente les différentes phases de l'instruction de ce type de dossier au cours de la réunion publique du 23 novembre à 20H, maison des associations de Pleugueneuc; et à défaut, de nous les communiquer avant la tenue de ladite réunion. En ce sens, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer le nom et adresse courriel de la personne à contacter pour nous permettre d'accéder à ces informations.

Enfin, nous vous annonçons que la pétition que nous avons initiée compte déjà plus de 1500 signatures, ce qui démontre l'attachement des signataires à la qualité du cadre de vie et des monuments historiques sur les communes concernées, et ne peut que nous renforcer dans notre volonté de participer pleinement à l'information du public.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous assurons de notre haute considération.

La présidente de l'ASPPPSMD et pour la DTPBR, association membre de l'ASPPPSMD

V. Michel Gicquel

Véronique MICHEL GICQUEL

Copie à MM les maires de MEILLAC et PLEUGUENEUC.

Pour tout courrier et contact, merci de bien vouloir vous référer à l'adresse qui figure en bas de page SVP.

1 rue du génie 35400 Saint-Malo
☎ 06 80 40 42 18
Courriel: aspppsmd@gmail.com

Septembre 2015
Bulletin n°2

KDE FRANCE ENERGY

Projet de parc éolien de Meillac et de Pleugueneuc

Actualités

2013 : démarrage des études d'impact.

2014 : KDE Energy France et QUADRAN s'allient pour développer le projet jusqu'à sa mise en service.

2015 : un projet de 4 éoliennes se précise sur le territoire des deux communes.

Septembre 2015 :

KDE Energy France et QUADRAN organisent des permanences d'information.

Quelques chiffres

Puissance : entre 6.4 et 10 MW.

Production : équivalente à la consommation électrique d'environ 8 000 foyers (hors chauffage).

Fiscalité : environ 100 000 EUR par an répartis entre le département et les collectivités locales.

KDE Energy France
Synergie Park
4, rue Nicolas Appert
59260 LEZENNES

+33 (0)9 63 40 90 60
www.kde-energy.fr
Email : o.coze@kde-energy.fr

Pourquoi un parc éolien en Bretagne Romantique ?

Le 2 juin 2012, le Préfet d'Ille et Vilaine autorise la création de la ZDE* sur la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Cette autorisation est le fruit d'un travail de concertation démarré quelques années auparavant, le territoire disposant d'un gisement éolien intéressant et d'un espace suffisant pour envisager l'implantation d'éoliennes. Les élus de Meillac et de Pleugueneuc sont alors contactés **dès 2009** par KDE Energy France. En **2010** l'accord des conseils municipaux pour étudier la faisabilité d'un projet sur leur territoire est obtenu. Des accords fonciers sont ensuite signés avec les propriétaires et exploitants de terrains en **2010-2011** sur les zones potentielles d'implantation.

En parallèle, les élus ont entamé des discussions en **2008** pour la réalisation d'un dossier de ZDE. Les études techniques menées par des bureaux d'étude spécialisés amène la Communauté de communes à déposer en **décembre 2010** la proposition de ZDE. L'accord du Préfet sur différents secteurs traduit la volonté politique de voir aboutir le développement de l'énergie éolienne sur le territoire.

Par ailleurs, les communes de Meillac et de Pleugueneuc sont en zone favorable du SRE* de la Bretagne accordé par le Préfet de région en septembre 2012.

ZDE : Zone de développement éolien
SRE : Schéma régional éolien

Permanences d'information

Afin de répondre à vos questions sur le projet d'implantation d'éoliennes en cours de développement sur le territoire des communes de Meillac et de Pleugueneuc, l'équipe de KDE Energy France vous accueille :

vendredi 25 septembre 2015 de 14:00 à 17:00 en mairie de Meillac

Samedi 26 septembre 2015 de 9:00 à 12:00 en mairie de Pleugueneuc

La localisation actuelle des éoliennes, les photomontages et les principaux résultats des études techniques et environnementales seront consultables sur place.

QUADRAN, notre partenaire pour le développement du projet, et futur exploitant du parc éolien sera également présent.

En cas d'indisponibilité à ces deux dates, **nous vous invitons d'ores et déjà à déposer vos remarques** en mairie au moyen du coupon joint au présent bulletin, ou à nous les envoyer à l'adresse indiquée sur le bordereau ci-contre. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse : **o.coze@kde-energy.fr.**

Durant les permanences un registre sera mis à votre disposition pour y inscrire vos observations.

« Quel nom pour mes éoliennes ? » Un projet de parc éolien sans nom, c'est comme une ampoule sans lumière. Aussi nous vous sollicitons pour trouver un nom à donner aux éoliennes, qui représentera les territoires de Meillac et de Pleugueneuc. Alors à vos stylos et propositions ! **Le nom retenu, qui fera l'objet de la demande d'autorisation à l'administration, sera communiqué sur les sites Internet et bulletins municipaux.**

D'avance nous vous disons merci de votre participation !

Projet d'implantation

L'énergie éolienne en Bretagne en 2015

⇨ 826 MW
Puissance installée au 1er janvier 2015 en Bretagne.

⇨ 800 000
Nombre de foyers dont la consommation électrique (hors chauffage) est alimentée par le parc éolien breton.

⇨ 9,9 millions EUR
Fiscalité éolienne redistribuée chaque année à la région, aux départements et aux collectivités locales.

L'énergie éolienne en Bretagne en 2020

⇨ 1 800 MW
Objectif fixé par le SRE en 2020.

⇨ 1 800 000 *foyers alimentés par le parc éolien.*

⇨ 26,6 millions EUR *redistribués sur les territoires.*

Vos remarques et observations

Quadran ÉNERGIES LIBRES

Projet de parc éolien de Meillac et Pleugueneuc

Observations du public

KDE FRANCE ENERGY

Le futur parc éolien à besoin d'un nom. Aidez-nous à le trouver.

Date :

Nom/ Prénom :

Planning prévisionnel

	2015								2016				2017
	5	6	7	8	9	10	11	12	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1
Bulletin d'information n°2/Participation du public													
Finalisation du projet													
Préparation des dossiers Dépôt des dossiers de demande d'autorisation en Préfecture													
Instruction par les services de l'Etat*													
Autorisations administratives													

** Le délai d'instruction peut varier en fonction des demandes de compléments par les services de l'Etat.*

Quelles sont les études techniques et environnementales réalisées pour développer un projet de parc éolien ?

Anémométrie

Mesurées sur site durant une période minimale d'une année, la direction et la vitesse du vent permettent de déterminer précisément le gisement éolien.

Servitudes

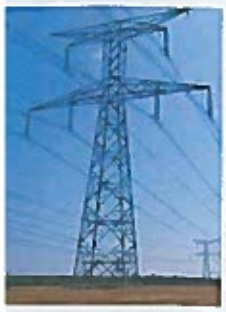

Il s'agit des réseaux électriques, de télécommunication, de radiotéléphonies, des canalisations de gaz, des couloirs aériens, etc.

La prise en compte de ces servitudes permet de dimensionner précisément l'espace disponible sur un secteur d'étude et la hauteur maximale des éoliennes.

Etude acoustique

Mesures du niveau sonore réalisées de jour et de nuit sur les zones d'habitations les plus exposées et simulation de la contribution sonore du parc éolien en projet.

Etude paysagère

Analyse des paysages composant le territoire dans un rayon de 15 km autour des secteurs d'étude.

Cette étude est réalisée au moyen de prises de vue et de photomontages, afin de représenter les implantations étudiées et de mesurer leur impact sur le paysage.

Etudes écologiques

Observations de la faune, de la flore, des oiseaux et des chauves-souris, réalisées sur et en périphérie du site d'implantation pendant une année entière. Elles permettent de déterminer l'influence potentielle des éoliennes sur ces espèces et de proposer des mesures adaptées pour leur préservation.

ICPE* : étude spécifique précisant l'ensemble des mesures de maîtrise des risques mises en œuvre sur le parc éolien.

** ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement.*

KDE Energy France
Synergie Park
4, rue Nicolas Appert
59260 LEZENNES

Téléphone : 03 61 76 15 30
Télécopie : 03 20 41 16 08
o.coze@kde-energy.fr

Retrouvez nous sur internet à l'adresse :

www.kde-energy.fr et www.quadran.fr

www.fee.asso.fr

Qui sommes nous?

Fondée en 2007 à Lille, KDE Energy France développe des projets éoliens et autres énergies renouvelables en France. Notre portefeuille de projets est d'environ 200 MW, situés en régions Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Loraine, Nord-Pas-De-Calais et Pays-de-la-Loire.

KDE Energy France est membre de l'association France Energie Eolienne (FEE) et a sponsorisé la mise en place de la formation de techniciens de maintenance éolienne au GRETA du Maine au Mans. Elle est par ailleurs membre actif d'Eolissima (Programme éolien de la CCI Nord de France) et à ce titre contribue directement au développement de l'industrie éolienne.

QUADRAN est un acteur des énergies renouvelables reconnu et couronné de succès. Elle a développé construit et exploite à ce jour 325 MW de centrales production d'électricité, essentiellement d'origine éolienne.

Les éoliennes font-elles du bruit?

Des dizaines de rumeurs circulent sur les éoliennes. Sont-elles fondées?

Pour y voir plus clair, une trentaine de ces croyances et idées reçues sont démontées dans un ouvrage : « Les Bruits de l'éolien. Rumeurs, cancans, mensonges et petites histoires ».

Une publication d'Observ'ER

Il y a deux sources de bruit dans une éolienne : un bruit aérodynamique dû à l'extrémité de la pale qui fend l'air et un bruit mécanique créé par les différents organes en mouvement à l'intérieur de la nacelle. Le bruit aérodynamique a été fortement réduit par rapport aux premières générations de machines, grâce à un design de pale de plus en plus profilé et aux matériaux composites. Côté mécanique, les bruits ont été maitrisé grâce à l'emploi d'engrenages de précisions silencieux, au montage des arbres sur coussinets amortisseurs et au capitonnage de la nacelle. **Au final, le bruit est proche de 100 décibels au niveau du rotor et il ne s'élève plus qu'à 55 décibels au pied de l'éolienne. À 500 mètres, le bruit généré par une machine atteint 35 décibels … soit celui d'une conversation à voix basse !**

Quant aux infrasons produits par les éoliennes il a été scientifiquement prouvé qu'ils n'ont aucun impact sur la santé.

La France dispose en matière de bruit, d'une des législations les plus strictes en Europe. La réglementation s'appuie sur un indicateur d'émergence qui impose au parc de ne pas générer un niveau de bruit supérieur de 5 décibels (3 la nuit) par rapport au niveau de bruit qui existait avant l'implantation des éoliennes. Lors du montage du projet, les études acoustiques sont validées par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Kde Energy France 2015 / IPNS / Ne pas jeter sur la voie publique

La Chapelle-aux-Filtzméens

Le sous-préfet rencontre les maires de la Bretagne romanti

Mardi après-midi, le nouveau sous-préfet de Saint-Malo, François-Claude Plaisant, est venu à la rencontre des maires de la communauté de communes. Une vingtaine de communes étaient représentées, par leur maire dans la grande majorité des cas.

Après une présentation rapide de la Bretagne romantique par André Lefeuvre, le sous-préfet a présenté sa démarche : faire le tour des communautés de communes, les écouter, avant d'ajouter : « **J'aime beaucoup le nom de votre communauté de communes.** » Puis il a fait un tour rapide sur la situation de la Bretagne romantique : « **Pas si mauvaise que ça pour la sécurité routière, surtout par rapport à Saint-Malo une des pires de Bretagne** », soulignant le bon travail de la brigade de gendarmerie et des élus. Sur l'emploi, « **si vous avez besoin de moi, je serai à votre disposition** ».

À la tribune de l'hémicycle de la Bretagne Romantique : Rémi Bourges, premier vice-président, André Lefeuvre et le sous-préfet François-Claude Plaisant.

Il a aussi souligné le renforcement croissant de l'axe Rennes-Saint-Malo, « **notamment en matière de French-tech, des emplois attirés par la qualité de vie, un des atouts de votre territoire** ».

Dans les échanges, il a été regretté le manque d'harmonie entre les communes, les EPCI et les arrondissements. C'est le cas de sept communes du sud de la CCBR qui ne sont pas dans l'arrondissement de Saint-Malo. « **Ce ne serait pas une mauvaise chose mais c'est compliqué.** » Souhait aussi d'avoir la même trésorerie pour les 27 communes contre trois actuellement : Châteauneuf, Tinténiac et Montfort.

« Vous avez des atouts à développer »

Dans le tour de table, les maires ont fait remonter quelques questions ou remarques. Jean-Christophe Bénis (Hédé-Bazouges) sur le tourisme qui va passer dans les compétences communautaires en 2017. Réponse du sous-préfet : « **Vous avez une marque -la Bretagne romantique- et une clientèle pour votre potentiel ; vous avez des atouts à développer.** »

Roger Sarciaux (Saint-Thual) après avoir souligné les difficultés financières des maisons de retraite de Saint-Domineuc/Saint-Thual et de Tinténiac, aimerait le soutien du sous-préfet face à l'ARS (Agence régionale de santé). France Blanchet (Saint-Léger-des-Prés) se plaint de la rigueur de l'ABF (Architecte des bâtiments de France) qui nuit à la commercialisation de son lotissement. Georges Dumas souligne le problème de la vitesse sur la RD dans la traversée de son bourg de Meillac. L
fort (Tinténiac) espère
la DETR (Dotation d'équ
territoires ruraux) pou
ment réalisé en centre-b

Quant à Rémi Bourge
le sujet du train qui pas
sa commune de Ding
l'existence de quatre p
veau, mais aussi les de
TGV, c'est bien, mais
importe, c'est le TER ;
la plus fréquentée de
Sur la CCBR les autres
tués à Combourg et su

Le sous-préfet et les projets éoliens

Dans les échanges avec les maires, le sujet le plus fréquent a été l'éolien. Le vent de la contestation commence à souffler et plusieurs maires ont abordé le sujet.

À Jean-Christophe Bénis qui lui demandait « **Votre position ?** » Le sous-préfet est resté d'une prudence de Sioux, comme à chaque question sur ce sujet. « **Il y a débat, c'est très bien, sinon, on ne serait pas en démocratie. Je n'ai pas d'avis préconçu mais on ne peut pas imposer contre l'avis de la population.** » A Loïc Régeard (Pleugueneuc) qui après avoir rappelé que « **la majorité n'est pas l'unanimité** » souhaitait, « **que vous preniez vos responsabilités** ». François-Claude Plaisant répond : « **Prendre mes responsabilités, ça ne me gêne pas mais à Pleugueneuc, il y a un débat local dans lequel je ne veux pas m'immiscer. Il faut en parler ; à vous de voir si vous souhaitez organiser des réunions. Pour ou contre, ce n'est pas mon sujet. Il faut veiller à la qualité du débat, toutes les opinions sont légitimes. Une éolienne, ça peut être un élément nouveau du paysage. Après, c'est à la puissance publique de décider.** »

Maire des Iffs, Hervé de la Villéon souhaite parler de l'ensemble des parcs éoliens. Le nombre lui fait un peu peur : « **Si, du château de Montmuran on voit quinze**
Discours différent de l'a
meheuc : « **On a un p**
six éoliennes depuis
nées et ça se passe tr

■ **La Chapelloise, ass**
randonnée pédestre
Assemblée générale s
tobre, 18 h 30, salle
la mairie. Contact : 02
http://site.voila.fr/lachap